

(1) Époux ou Père

Prénoms Maurice, François

Nom (2) GREBERT

Né (3) le 8 janvier 1984
à 05 heures 05
à Buenos-Aires (République Argentine)

Fils (4) de (5) François, Pascal, Robert
GREBERT
et de (6) Maria Liz GROSELLE CANETE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° CSL.BUENOS-AIRES.
le (6) 22 FEV. 2019

Mentions marginales (7)



L'officier de l'état civil
Sceau (6)

Hélène CONTABLEAU

Mariage célébré à _____

le _____

Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

Mentions marginales (7)

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{me} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

Épouse ou Mère

Prénoms

Nom (2) MAROLANY

Né (3) le 18 Mars 1987

à 17 heures 50
à La Trinité (Martinique)

Fille (4) de (5)

et de (6) Philomène Berthe MAROLANY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 181

le (6) 28 NOV. 2018

Mentions marginales (7)



L'officier de l'état civil
Sceau

à _____

heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2876

Le 07 novembre 2018

à 08 heures 36 minutes

est né(e)⁽²⁾ Preiya GREBERT

(3)

du sexe Féminin à Saint Maurice
(Val-de-Marne)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

0105 VOL 85

reconnu(e)⁽⁴⁾ de 29 octobre 2018 à Limeil-

Brevannes (Val-de-Marne) par
les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 15 novembre 2018

Mentions marginales⁽⁵⁾



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.
 (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenue par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».
 (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
 (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
 (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».